

**Assemblée générale**

Distr. générale
5 janvier 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 3 b) de l'ordre du jour

Pouvoirs des représentants à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale : rapport de la Commission de vérification des pouvoirs**Lettre datée du 30 décembre 2008, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Chargé d'affaires de la Mission permanente de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à porter à votre attention le texte de l'explication de vote après le vote dont ma délégation entendait donner lecture à la 74^e séance plénière de la présente session de l'Assemblée générale, tenue le 23 décembre 2008, au titre du point 3 b) de l'ordre du jour intitulé « Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs » (A/63/633) (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 3 b) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires
(*Signé*) Eshagh Al Habib



**Annexe à la lettre datée du 30 décembre 2008 adressée
au Président de l'Assemblée générale par le Chargé d'affaires
de la Mission permanente de la République islamique d'Iran
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Explication de vote après le vote de la République islamique
d'Iran, le 23 décembre 2008, à la 74^e séance plénière
de l'Assemblée générale, au titre du point 3 b)
de l'ordre du jour intitulé « Pouvoirs des représentants
à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale :
rapport de la Commission de vérification des pouvoirs »
(A/63/633)**

Je tiens à ce qu'il soit pris acte que ma délégation s'est associée au consensus sur le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et sa résolution qui vient d'être adoptée. Cependant, notre position ne doit nullement être interprétée comme une reconnaissance du régime israélien.
